



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq le onze avril à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt huit mars deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025CC1-1-4-32

**OBJET : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS POUR LES SITES DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES  
ATTRIBUTION D'UN ACCORD-CADRE DE SERVICES**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier M. MONESTES Jean-Michel (pouvoir donné à O. RENAUD)
Commune de BARDIGUES	:	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal (pouvoir donné à P. CHARPENTIER) Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX  
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01  
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>  
Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



	:	M. RAUZY Jean (pouvoir donné à MB. MAERTEN)
Commune de MANSONVILLE	:	Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian (pouvoir donné à F. FILLATRE)
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	Mme Marie-Dominique CHAPUS (en remplacement de C. BOISSEAU)
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme BRU Laetitia
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme LE CORRE Christiane
	:	M. LOPES Ernest (pouvoir donné à L. BRU)
	:	Mme PERE Catherine
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme HOHOL Elisabeth
	:	M. ZMUDA Patrick
	:	Mme FURLAN Josiane

Absents :

Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services de la CC2R
Mme LEZIN Marie-Josée	:	Responsable du Service de Gestion – Comptable de Valence d'Agen
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial à la CC2R

Madame Vanessa ESCUDE a été désignée Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R.421-54 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX  
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01  
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>  
Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)

## **2025CC1-1-4-32**

### **OBJET : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS POUR LES SITES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES ATTRIBUTION D'UN ACCORD-CADRE DE SERVICES**

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée avec une date de remise des offres fixée au 19 décembre 2024 à 12h00, pour l'entretien des espaces verts pour les sites de la Communauté de Communes des Deux Rives.

Cette consultation, par voie d'appel d'offres ouvert, est soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Le marché est décomposé en 8 lots :

Lots	Désignation
01	Entretien des espaces verts des zones d'activités : - Zone de Cabarrot I et II à Golfech - Zone de Prouxet à Valence d'Agen - Zone de Molère à St Loup - Déchetterie à Valence d'Agen - Déchetterie à Lamagistère - Centre de formation à Valence d'Agen - Tour d'Agres à Saint-Loup
02	Entretien des espaces verts de : - le patinodrome, - la petite crèche du parc, - le complexe sportive évolutif couvert (COSEC)
03	Entretien des espaces verts de : - la piscine d'été - la cuisine communautaire - la crèche de Golfech - le jardin japonais de la médiathèque de Valence - l'aire d'accueil des gens du voyage, - les parcelles attenantes au lycée de Valence d'Agen
04	Entretien des espaces verts de : - l'Office de tourisme communautaire - le squash à Auvillar
05	Entretien des espaces verts de : - la maison de santé à Valence d'Agen
06	Entretien des espaces verts de : - le siège de la CC2R, - le jardin public de la CC2R,
07	Élagage sur l'ensemble des sites de la Communauté de Communes des Deux Rives (y compris golf d'Espalais et centre de vacances et de loisirs de Gâches)
08	Entretien des espaces verts pour les sites du service Assainissement

La Commission d'Appel d'Offres s'est tenue le 18 mars 2025 pour le jugement des offres.

**LOT 1 : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES ZONES D'ACTIVITÉS :**

- ZONE DE CABARROT I ET II À GOLFECH
- ZONE DE PROUXET À VALENCE D'AGEN
- ZONE DE MOLÈRE À ST LOUP
- DÉCHETTERIE À VALENCE D'AGEN
- DÉCHETTERIE À LAMAGISTÈRE
- CENTRE DE FORMATION À VALENCE D'AGEN
- TOUR D'AGRES À SAINT-LOUP

1 entreprise a déposé une offre, il s'agit de :

<b>Entreprise</b>	<b>Code postal - Ville</b>
<b>SAS SUD OUEST PAYSAGE</b>	82340 SAINT LOUP

Les critères d'analyse des offres pour le lot 1 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

<b>Critères</b>	<b>Pondération</b>
1-Prix des prestations basé sur le montant total H.T du DQE valant BPU par lot	<b>60.0 %</b>
2-Valeur technique évaluée à partir des éléments du mémoire technique et des fiches techniques et comprenant :	<b>40.0 %</b>
2.1 – Performances des matériels utilisés	20.0 %
2.2 – Pertinence des moyens humains et du mode organisationnel du prestataire en matière de sécurité pour les différentes interventions.	20.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SUD OUEST PAYSAGE présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le candidat suivant :

<b>Montant maximum par période : 42 000,00 € HT</b>		
<b>Classement</b>	<b>Nom ou raison sociale du candidat</b>	<b>Montant H.T. au regard du DQE</b>
1	<b>SAS SUD OUEST PAYSAGE</b>	23 000,00 €

**LOT 2 : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE :**

- LE PATINODROME,
- LA PETITE CRÈCHE DU PARC,
- LE COMPLEXE SPORTIVE ÉVOLUTIF COUVERT (COSEC)

1 entreprise a déposé une offre, il s'agit de :

<b>Entreprise</b>	<b>Code postal - Ville</b>
<b>Entreprise adaptée ARSEAA</b>	82400 POMMEVIC

Les critères d'analyse des offres pour le lot 2 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

<b>Critères</b>	<b>Pondération</b>
1-Prix des prestations basé sur le montant total H.T du DQE valant BPU par lot	<b>60.0 %</b>
2-Valeur technique évaluée à partir des éléments du mémoire technique et des fiches techniques et comprenant :	<b>40.0 %</b>
2.1 – Performances des matériels utilisés	20.0 %
2.2 – Pertinence des moyens humains et du mode organisationnel du prestataire en matière de sécurité pour les différentes interventions.	20.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat ARSEAA ne comporte ni mémoire technique ni acte d'engagement. Conformément aux articles L.2152-1 et L.2152-2 du Code de la commande publique, celle-ci est déclarée irrégulière.

Aussi, conformément à l'article R.2185-1 du Code de la commande publique, la Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire de déclarer la procédure sans suite pour cause d'irrégularité de l'offre du candidat.

**LOT 3 : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE :**

- LA PISCINE D'ÉTÉ
- LA CUISINE COMMUNAUTAIRE
- LA CRÈCHE DE GOLFECH
- LE JARDIN JAPONAIS
- L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE,
- LES PARCELLES ATTENANTES AU LYCÉE DE VALENCE D'AGEN

1 entreprise a déposé une offre, il s'agit de :

<b>Entreprise</b>	<b>Code postal - Ville</b>
<b>SAS SUD OUEST PAYSAGE</b>	82340 SAINT LOUP

Les critères d'analyse des offres pour le lot 3 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

<b>Critères</b>	<b>Pondération</b>
1-Prix des prestations basé sur le montant total H.T du DQE valant BPU par lot	<b>60.0 %</b>
2-Valeur technique évaluée à partir des éléments du mémoire technique et des fiches techniques et comprenant :	<b>40.0 %</b>
2.1 – Performances des matériels utilisés	20.0 %
2.2 – Pertinence des moyens humains et du mode organisationnel du prestataire en matière de sécurité pour les différentes interventions.	20.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SUD OUEST PAYSAGE présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le candidat suivant :

<b>Montant maximum par période : 37 000,00 € HT</b>		
<b>Classement</b>	<b>Nom ou raison sociale du candidat</b>	<b>Montant H.T. au regard du DQE</b>
1	<b>SAS SUD OUEST PAYSAGE</b>	31 510,00 €

**LOT 4 : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE :**

- L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE
- LE SQUASH À AUVILLAR

1 entreprise a déposé une offre, il s'agit de :

<b>Entreprise</b>	<b>Code postal - Ville</b>
<b>SAS SUD OUEST PAYSAGE</b>	82340 SAINT LOUP

Les critères d'analyse des offres pour le lot 4 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

<b>Critères</b>	<b>Pondération</b>
1-Prix des prestations basé sur le montant total H.T du DQE valant BPU par lot	<b>60.0 %</b>
2-Valeur technique évaluée à partir des éléments du mémoire technique et des fiches techniques et comprenant :	<b>40.0 %</b>
2.1 – Performances des matériels utilisés	20.0 %
2.2 – Pertinence des moyens humains et du mode organisationnel du prestataire en matière de sécurité pour les différentes interventions.	20.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SUD OUEST PAYSAGE présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le candidat suivant :

<b>Montant maximum par période : 14 000,00 € HT</b>		
<b>Classement</b>	<b>Nom ou raison sociale du candidat</b>	<b>Montant H.T. au regard du DQE</b>
1	<b>SAS SUD OUEST PAYSAGE</b>	9 060,00 €

**LOT 5 : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE :****- LA MAISON DE SANTÉ À VALENCE D'AGEN**

1 entreprise a déposé une offre, il s'agit de :

<b>Entreprise</b>	<b>Code postal - Ville</b>
<b>SAS SUD OUEST PAYSAGE</b>	82340 SAINT LOUP

Les critères d'analyse des offres pour le lot 5 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

<b>Critères</b>	<b>Pondération</b>
1-Prix des prestations basé sur le montant total H.T du DQE valant BPU par lot	<b>60.0 %</b>
2-Valeur technique évaluée à partir des éléments du mémoire technique et des fiches techniques et comprenant :	<b>40.0 %</b>
2.1 – Performances des matériels utilisés	20.0 %
2.2 – Pertinence des moyens humains et du mode organisationnel du prestataire en matière de sécurité pour les différentes interventions.	20.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SUD OUEST PAYSAGE présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le candidat suivant :

<b>Montant maximum par période : 5 000,00 € HT</b>		
<b>Classement</b>	<b>Nom ou raison sociale du candidat</b>	<b>Montant H.T. au regard du DQE</b>
1	<b>SAS SUD OUEST PAYSAGE</b>	5 470,00 €

**LOT 6 : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE :**

- LE SIÈGE DE LA CC2R,
- LE JARDIN PUBLIC DE LA CC2R

1 entreprise a déposé une offre, il s'agit de :

<b>Entreprise</b>	<b>Code postal - Ville</b>
<b>SAS SUD OUEST PAYSAGE</b>	82340 SAINT LOUP

Les critères d'analyse des offres pour le lot 6 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

<b>Critères</b>	<b>Pondération</b>
1-Prix des prestations basé sur le montant total H.T du DQE valant BPU par lot	<b>60.0 %</b>
2-Valeur technique évaluée à partir des éléments du mémoire technique et des fiches techniques et comprenant :	<b>40.0 %</b>
2.1 – Performances des matériels utilisés	20.0 %
2.2 - Pertinence des moyens humains et du mode organisationnel du prestataire en matière de sécurité pour les différentes interventions.	20.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SUD OUEST PAYSAGE présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le candidat suivant :

<b>Montant maximum par période : 30 000,00 € HT</b>		
<b>Classement</b>	<b>Nom ou raison sociale du candidat</b>	<b>Montant H.T. au regard du DQE</b>
1	<b>SAS SUD OUEST PAYSAGE</b>	20 670,00 €

**LOT 7 : ÉLAGAGE SUR L'ENSEMBLE DES SITES DE LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DES DEUX RIVES (Y COMPRIS GOLF D'ESPALAIS ET CENTRE  
DE VACANCES ET DE LOISIRS DE GÂCHES)**

1 entreprise a déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
<b>SARL Patrick JOULIÉ</b>	82360 LAMAGISTERE

Les critères d'analyse des offres pour le lot 7 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations basé sur le montant total H.T du DQE valant BPU par lot	<b>60.0 %</b>
2-Valeur technique évaluée à partir des éléments du mémoire technique et des fiches techniques et comprenant :	<b>40.0 %</b>
2.1 – Performances des matériels utilisés	20.0 %
2.2 – Pertinence des moyens humains et du mode organisationnel du prestataire en matière de sécurité pour les différentes interventions.	20.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SARL Patrick JOULIÉ présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le candidat suivant :

Montant maximum par période : 25 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard de la DPGF
1	<b>SARL Patrick JOULIÉ</b>	15 925,00 €

**LOT 8 : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS POUR LES SITES DU SERVICE  
ASSAINISSEMENT**

1 entreprise a déposé une offre :

<b>Entreprise</b>	<b>Code postal - Ville</b>
<b>SARL EDDY GLOUX</b>	47270 SAINT MAURIN

Les critères d'analyse des offres pour le lot 8 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

<b>Critères</b>	<b>Pondération</b>
1-Prix des prestations basé sur le montant total H.T du DQE valant BPU par lot	<b>60.0 %</b>
2-Valeur technique évaluée à partir des éléments du mémoire technique et des fiches techniques et comprenant :	<b>40.0 %</b>
2.1 – Performances des matériels utilisés	20.0 %
2.2 – Pertinence des moyens humains et du mode organisationnel du prestataire en matière de sécurité pour les différentes interventions.	20.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat EDDY GLOUX ne comporte ni mémoire technique ni acte d'engagement. Conformément aux articles L.2152-1 et L.2152-2 du Code de la commande publique, celle-ci est déclarée irrégulière.

Aussi, conformément à l'article R.2185-1 du Code de la commande publique, la Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire de déclarer la procédure sans suite pour cause d'irrégularité de l'offre du candidat.

En conséquence, le Président propose :

- **pour le lot 1 - Entretien des espaces verts des zones d'activités de Cabarot I et II à Golfech, de Prouxet à Valence d'Agen, de Molère à St Loup, des déchetteries de Valence d'Agen et de Lamagistère, du centre de formation à Valence d'Agen et de la Tour d'Agres à St Loup** : d'attribuer l'accord-cadre au candidat SAS SUD-OUEST PAYSAGE pour un montant maximum de 42 000 € HT par période.
  
- **pour le lot 2 - Entretien des espaces verts du patinodrome, du parc de la petite crèche et du complexe sportif couvert (cosec) de Valence d'Agen** : de déclarer la procédure sans suite et de relancer la consultation.

- **pour le lot 3 - Entretien des espaces verts de la piscine d'été, de la cuisine communautaire, du jardin japonais de Valence, de la crèche de Golfech et de l'aire d'accueil des gens du voyage à Pommevic** : d'attribuer l'accord-cadre au candidat SAS SUD-OUEST PAYSAGE pour un montant maximum de 37 000 € HT par période.

- **pour le lot 4 - Entretien des espaces verts de l'office de tourisme intercommunautaire et du squash à Auvillar** : d'attribuer l'accord-cadre au candidat SAS SUD-OUEST PAYSAGE pour un montant maximum de 14 000 € HT par période.

- **pour le lot 5 - Entretien des verts de la maison de santé à Valence d'Agen** : d'attribuer l'accord-cadre au candidat SAS SUD-OUEST PAYSAGE pour un montant maximum de 5 000 € HT par période.

- **pour le lot 6 - Entretien des espaces verts du siège de la CC2R et du jardin public de la CC2R à Valence d'Agen** : d'attribuer l'accord-cadre au candidat SAS SUD-OUEST PAYSAGE pour un montant maximum de 30 000 € HT par période.

- **pour le lot 7 - Elagage sur l'ensemble des sites de la CC2R (y compris Golf d'Espalais et Centre de Vacances et de Loisirs de Gâches)** d'attribuer l'accord-cadre au candidat SARL Patrick JOULIÉ pour un montant maximum de 25 000 € HT par période.

- **pour le lot 8 - Entretien des espaces verts pour les sites du service Assainissement** : de déclarer la procédure sans suite et de relancer la consultation.

- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'autoriser le Président à attribuer les différents lots aux entreprises citées ci-dessus,

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 11 avril 2025  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 14 avril 2025

La secrétaire de séance  
Mme le Maire de Mansonville

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives

**Vanessa ESCUDE**



**Jean-Michel BAYLET**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 24 AVR. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le 24 AVR. 2025

## AR Préfecture

### Entretien des espaces verts pour les sites de la Communauté de Communes des Deux Rives - ATTRIBUTION D'UN ACCORD- CADRE DE SERVICES

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20250411-  
2025CC1\_1\_4\_32-DE

Numéro d'acte : 2025CC1\_1\_4\_32

Date de décision : 11/04/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-4-0-0 (Commande Publique / Marchés  
publics / accords-cadres)

Fichier acte : 2025CC1-1-4-32 Entretien des espaces  
verts pour les sites de la CC2R  
ATTRIBUTION ACCORD-CADRE  
SERVICES.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

---

Date d'envoi de l'acte : 24/04/2025 14:50:31

**Date de réception de l'AR : 24/04/2025 14:50:47**